

MÉMOIRE DE

La Municipalité d'Hébertville-Station



Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

22 mai 2013

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à
Hébertville-Station



Municipalité d'Hébertville-Station

6, rue Tremblay, Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0

Le 16 mai 2013

Madame Renée Poliquin
Coordonatrice du secrétariat de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Projet : Aménagement d'un LET à Hébertville-Station

Madame,

Depuis le début du vingtième siècle, la municipalité d'Hébertville-Station est en constante croissance. L'activité ferroviaire et l'installation de plusieurs services publics et commerces accentuent le nombre de résident. La municipalité qui était bien implantée et structurée a connu, en 1930, un grand feu qui a ravagé la quasi-totalité du village. Les résidents se sont retroussés les manches afin de faire de leur petit coin de pays un secteur paisible et dynamique et de nouveau sur les rails. La communauté est impliquée et remplie de gens de cœur qui collabore depuis toujours avec les municipalités voisines. Le dynamisme du conseil municipal amène une couleur bien à lui ainsi qu'une vision qui permet de se démarquer. Étant donné l'ampleur d'un tel projet, voici donc nos commentaires.

Les impacts directs sur la population seront minimes, voir inexistantes pour la majorité. Il faut mentionner que le secteur choisi pour l'implantation de ce site est situé à plus de 6 km de notre milieu urbain et à plus d'un km de la plus proche résidence de villégiature et que, malgré bon nombre de tentative d'essayer d'exploiter le TPI, aucun projet à caractère collectif n'a pu naître au cours de nos réflexions. Ce terrain est situé peut-être sur notre territoire mais appartient avant tout à la collectivité. Ce secteur n'est accessible que pour quelques citoyens seulement qui l'utilisent comme terrain de jeux. Il faut se rappeler que l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt individuel.

De par son caractère coopératif, l'arrivée d'une telle infrastructure, comme le lieu d'enfouissement technique, s'inscrit dans un caractère collectif qui nécessite l'implication de tous les acteurs concernés dont notre municipalité. Nous ne pouvons ignorer que certains de nos citoyens subiront des impacts mineurs tels que décrit dans les différentes études réalisées mais nous croyons que dans l'intérêt du plus grand nombre celles-ci sont malheureusement le « prix à payer/moindre mal » pour le maintien de nos collectivités et le développement. Par ailleurs, par le passé, il faut se rappeler que d'autres municipalités du Lac-Saint-Jean ont déjà accueilli des lieux d'enfouissement (LES) telles que Saint-Prime et Dolbeau-Mistassini et c'est sans compter la multitude de dépôt sauvage que les municipalités ont dû subir avant l'arrivée d'une gestion intégrée des matières résiduelles.

La négociation avec la RMR pour les ouvrages de retenu diminue grandement la pression envers les citoyens qui devraient payer les frais de restauration ou de démolition en respectant les normes environnementales. Les citoyens en sortiront gagnant lorsque les redevances associées au projet serviront à faire du développement dans la municipalité.

En conclusion, nous tenons à préciser que ce projet a des impacts mineurs sur notre communauté et qu'à notre tour nous devons, à titre de décideur, utiliser cet infrastructure comme levier à de projet structurant pour notre municipalité.



Réal Côté,
Maire

